

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 14 JUIN 2023

Présents : cf. liste annexe.

Secrétaire de séance : André FOUGÈRE

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 7 juin 2023

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°4

DÉCISION MODIFICATIVE

BUDGET PRINCIPAL 401 (DM N°1)

Déficit Global de fonctionnement et investissement avant équilibre : 0 €

ECRITURE D'EQUILIBRE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Administration générale :

Dépenses :

+ 1 000 € compte 627 ADMIN – *régularisation commission ligne de trésorerie 2021*

Recettes :

+ 1 000 € compte 7788 ADMIN

Neutre

SECTION D'INVESTISSEMENT

PÔLE EJE

Dépenses :

+ 600 € compte 2315 - Opération 302 (ALSH Arlanc) - *Mobilier pour installation dans les nouveaux locaux*

- 600 € compte 2313 – Opération 160 (Travaux bâtiments ALF)

Neutre

BUDGET Abattoir 431 (DM N°1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Déficit Global de fonctionnement avant équilibre : 0 €

ECRITURE D'EQUILIBRE :

Dépenses :

+ 500 € compte 6718 – *Divers frais de facturation*

- 500 € compte 658

Neutre

BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES 423 (DM N°1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit Global de fonctionnement avant équilibre : 0 €

AR Prefecture

063-200070761-20230614-2023_14_06_04-DE

Reçu **Dépenses : régularisation écritures comptables**

+ 15 914,90 € compte 2313 – chap 041

+ 6 950,00 € compte 2315 – chap 041

- 15 914,90 € compte 2313 – chap 023

- 6 950,00 € compte 2315 – chap 023

Recettes :

+ 15 914,90 € compte 2031 – chap 041

+ 6 950,00 € compte 2031 – chap 041

- 15 914,90 € compte 2031 – chap 20

- 6 950,00 € compte 2031 – chap 20

Neutre

BUDGET GÎTES D'ENTREPRISES (DM N°1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit Global de fonctionnement avant équilibre : 0 €

Dépenses : régularisation écritures comptables

Opération 104 : plateforme Vertolaye

+ 3 285,47 € compte 2113

+ 570,00 € compte 2313

Opération 101 : gîte d'entreprise Dore l'Eglise

+ 26 030,92 € compte 2313 chapitre 041

Recettes :

Opération 104 : plateforme Vertolaye

+ 3 285,47 € compte 2313

+ 570,00 € compte 2113

Opération 101 : gîte d'entreprise Dore l'Eglise

+ 26 030,92 € compte 2031 chapitre 041

Neutre

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver la décision modificative telle que présentée ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette délibération et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER